

Règlement Trail de Walscheid 2026

Article 1 : Organismes

Le Trail de Walscheid est une manifestation sportive organisée par les bénévoles et membres de la section Trail du foyer de Walscheid (association loi de 1908).

Article 2 : Date, horaires, circuits et fléchage

Le Trail de Walscheid aura lieu le samedi 20 Juin 2026 à WALSCHEID sur le site du plan d'eau communal. Il est composé de deux courses à pied chronométrées empruntant un parcours balisé et vallonné ainsi que de courses enfants et une marche populaire non chronométrée. Les circuits sont principalement sur chemins et sentiers forestiers.

- Le mini-trail TDH : Parcours de 12km, D+ 350m, départ 17h30.
- Le trail TDW solo ou duo: Parcours de 22 km, D+ 700 m, départ 17h00.

Le kilométrage et le dénivelé sont donnés à titre d'information et peuvent varier en fonction des différents moyens de mesure.

Les tracés et profils de course sont visibles sur la page Facebook de l'épreuve et sur le site internet : <https://trail-de-walscheid.fr/>

Les parcours sont fléchés selon les modalités données au départ.

- Courses enfants, départs à partir de 15h30 en 2 ou 3 vagues selon les effectifs: Parcours de 700 m (1 tour du plan d'eau) pour les jeunes nés en 2011 et après.
- Marche populaire : Parcours de 12km, D+ 350m, départ 17h35.

Article 3 : Ravitaillements et équipements

- Le mini-trail TDH, la marche populaire: un ravitaillement (solide et liquide) sur le parcours au Hohwalschplatz (6^e km) et un ravitaillement à l'arrivée.
- Le trail TDW solo ou duo: **trail en semi-autonomie (1/2 litre minimum obligatoire)**, deux ravitaillements (solide et liquide) sur le parcours au Hohwalschplatz (6^e et 16^e km) et un ravitaillement à l'arrivée. Il est fortement conseillé de faire l'appoint en eau lors des ravitaillements surtout en cas de forte chaleur.
- Le trail TDW duo : les coureurs inscrits en duo partent ensemble et arrivent ensemble. Ils doivent effectuer tout le parcours du 22km ensemble. Des contrôles seront effectués le long du parcours. Les 2 dossards de chaque équipe devront être visibles.

Chaque coureur devra se munir de son propre gobelet (il n'y aura pas de gobelets sur les ravitaillements du TDH, du TDW et de la marche populaire afin de diminuer les déchets).

Pour le TDW, il est fortement préconisé de posséder l'équipement suivant dans un sac avec sifflet, couverture de survie et coupe-vent selon la météo.

Article 4 : Conditions d'inscription

4-1 : Catégories d'âge

*Le mini-trail TDH est ouvert à partir de la catégorie Cadet (né en 2010 et avant).

*Le Trail TDW solo ou duo est ouvert à partir de la catégorie Junior (né en 2008 et avant)

4-2 : PPS et licences sportives

Une inscription sera validée uniquement sur présentation de l'une des pièces suivantes (lors de l'inscription en ligne) :

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass "J'aime Courir" délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la course.
- Pour les personnes majeures, une attestation Parcours de Prévention Santé (PPS).

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum douze mois avant la date de l'épreuve. Le PPS est à remplir depuis le site internet :

<https://pps.athle.fr/>

- Pour les mineurs, le questionnaire spécifique à remplir est disponible sur la plateforme d'inscription [Inscriptions.lastlap.fr](https://inscriptions.lastlap.fr)

L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement le questionnaire relatif à son état de santé. En cas de réponse positive à une question ou plus, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de six mois.

Pour la marche populaire, il n'y a pas besoin de document spécifique car l'épreuve n'a pas de classement.

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via le site internet : [Inscriptions.lastlap.fr](https://inscriptions.lastlap.fr) ou sur place le jour de la course dans la limite des dossards disponibles.

5-1 : Prix et augmentation de tarifs

***Le mini-trail TDH** : 12€ jusqu'au 18 juin par internet puis 15€ sur place le jour de la course.

***Le Trail TDW solo**: 22€ jusqu'au 18 juin par internet puis 25€ sur place le jour de la course.

***Le Trail TDW duo**: 40€ par équipe jusqu'au 18 juin par internet puis 45€ sur place le jour de la course

Pour vous accueillir au mieux, les inscriptions seront limitées à 600 coureurs.

***Les Courses enfants (700m)** : 2€ jusqu'au 18 juin par internet puis 3€ sur place le jour de la course

***Marche populaire** : 5€ inscriptions uniquement sur place.

5-2 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, licence ou PPS du remplaçant.

Article 6 : Dossards et Dossards personnalisés

Les dossards doivent absolument être portés devant et être visibles tout au long de la course.

Le dossard sera personnalisé avec vos nom et prénom pour toute inscription au TDW 22km solo ou duo et TDH 12km faite avant le vendredi 15 mai 2026 23h59.

Article 7 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité sur place jusqu'à 30 min avant le départ des courses sur le site du plan d'eau à l'endroit indiqué et prévu à cet effet. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 8 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Article 9 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un dispositif de secours.

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par [Inscriptions.lastlap.fr](https://inscriptions.lastlap.fr)

Article 11 : Classements et récompenses

- **courses enfants 700m** ne seront pas chronométrées conformément à la réglementation FFA. Une médaille sera remise à l'issue des courses à tous les participants.
- **TDH et TDW solo** : les récompenses seront remises aux 3 premiers du scratch féminin et masculin du TDH et TDW solo et aux 1^{ers} de chaque catégorie du TDH et TDW solo à partir de 20h30.
- **TDW duo** : les récompenses seront remises aux 1ers duo féminin, duo masculin, duo mixte. L'organisation se réserve le droit d'attribuer d'autres récompenses en fonction du nombre de participants à cette épreuve.
- **Présence obligatoire.**
- Chaque participant du TDH, TDW solo et duo recevra un lot de bienvenue lors du retrait du dossard.

Article 12 : Charte du traileur

11-1 : Tout concurrent doit assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs) : 06 85 41 55 05.

11-2 : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent.

11-3 : Avant de prendre le départ, il vous est vivement conseillé de prendre connaissance de la météo pour adapter votre tenue et équipements.

11-4 : En cas d'abandon, tout coureur doit obligatoirement se signaler auprès d'un bénévole de l'organisation et rendre son dossard à celui-ci. Il peut également prévenir le responsable de la course par téléphone au 06 85 41 55 05.

Article 13 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 14 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. En cas de force majeure (intempéries...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.

Article 15 : Hébergement

Plusieurs types d'hébergement vous sont proposés sur le secteur de Walscheid (camping gratuit au plan d'eau, aire de camping-car, gîtes, chambres d'hôtes...). Vous trouverez plus d'amples renseignements auprès de Tourisme de Walscheid : tourisme.walscheid@yahoo.com, de l'Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud: ☎ +33 (0)3 87 03 11 82 www.tourisme-sarrebourg.fr et de l'Office de Tourisme du pays de Phalsbourg : ☎ +33 (0)3 87 24 42 42 <https://www.paysdephalsbourg.com>

Article 16 : Divers

Des douches sont mises à votre disposition au plan d'eau communal en nombre très limité. Possibilité de déposer les sacs en consigne.

Possibilités de restauration, buvettes sur place pour les coureurs, accompagnants et visiteurs.

Parking.

Article 17 : engagement contractuel

L'inscription d'un(e) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

L'équipe d'organisation – TDW